

BONNES PRATIQUES POUR LES COURSES D'ÉTUDES BA4 ET MA2 EN GÉNIE CIVIL

La Section a pour rôle d'épauler les délégué-e-s de classe chargés d'organiser la journée selon l'art. 4 al. 2d de la [LEX 2.11.7](#). Les directives générales régissant cette journée sont détaillées dans la [LEX 2.11.6](#).

En début d'année académique = > fin septembre / début octobre :

La Section de Génie Civil informe les délégué-e-s de BA3 et MA1 qu'ils vont devoir organiser la course d'études et leur donne les indications suivantes :

- La date officielle annoncée dans le calendrier académique
- Le nom des enseignants susceptibles de les accompagner
- La subvention prévue par la Section (**CHF 30.-/étudiant**)
- Les coordonnées de la société de transport souvent employée
- Eventuellement la liste des activités lors des précédentes courses

Parallèlement, la Section averti également les accompagnateur-trices de la date officielle prévue par l'EPFL.

Avant le début du 2ème semestre = > mi-janvier :

La Section reprend contact avec les délégué-e-s de classe tenu-es d'organiser la course d'études afin de leur rappeler les points suivants :

- Demander aux BA4 et MA2 de s'inscrire tôt afin de faciliter les réservations
- Envoyer une liste des participants et le programme de la course d'étude à la Section
- Transmettre les factures éventuelles à la Section

De son côté, la Section informe les professeur-es des cours en BA4 et MA2 que les cours seront suspendus supprimés le jour de la course d'études, ou banalisés si l'enseignant le souhaite. *(Si l'enseignant le souhaite Il est important de es informer au plus tôt afin qu'ils puissent adapter leur cours.*

Après la course d'études :

- Les délégué-e-s envoient des photos de la sortie à la Section
- La Section tient à jour la liste des activités effectuées